



Type de document : Norme de mise en application
N° du document : 13-802
Objet : Mise en œuvre de modifications à la NC 13-101 sur le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR)
Date de publication : 5 mai 2010
Date d'entrée en vigueur : 5 mai 2010

**NORME DE MISE EN APPLICATION 13-802
METTANT EN ŒUVRE LES MODIFICATIONS À LA NORME CANADIENNE 13-101 SUR LE
SYSTÈME ÉLECTRONIQUE DE DONNÉES, D'ANALYSE ET DE RECHERCHE (SEDAR)**

1. La Norme canadienne 13-101 sur le *Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR)* est modifiée par les présentes.

2. *L'annexe A est modifiée comme suit :*

a) *suppression de l'article 8.1 de la partie I B et son remplacement par ce qui suit :*

« 8.1. Rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds »;

b) *suppression de l'article 8.2 de la partie I B et son remplacement par ce qui suit :*

« 8.2. Rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du fonds »;

c) *suppression de l'article 13 de la partie I B et son remplacement par ce qui suit :*

« 13. Rapports d'évaluation de fonds d'investissement de travailleurs »;

d) *suppression de l'article 1 de la partie II Ba) et son remplacement par ce qui suit :*

« 1. Communiqué de presse »;

e) *suppression de l'article 8.1 de la partie II Ba) et son remplacement par ce qui suit :*

« 8.1. Rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds »;

f) *suppression de l'article 8.2 de la partie II Ba) et son remplacement par ce qui suit :*

« 8.2. Rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du fonds »;

g) *suppression des articles 17 à 24 et leur remplacement par ce qui suit :*

« 17. Modification au dépôt de documents de structures d'entreprises et de structures juridiques;

18. Documents importants et contrats

19. Rapport du comité d'examen indépendant

20. Société de gestion – opérations sur les titres d'un émetteur relié

21. Société de gestion – opérations en vertu de la partie 4 de la NC 81-102

22. Société de gestion – avis en vertu de la partie 5 de la NC 81-107 »; et

h) *suppression de l'article 6 de la partie III et son remplacement par ce qui suit :*

« 6. Communiqué de presse et rapport sur l'acquisition de valeurs mobilières (avertissement préalable)

BC, AB, SK,
ON, QC, NS,
NL et NB »

3. La présente norme entre en vigueur le 5 mai 2010.